

# Principes directeurs 2020-2021 pour l'Allocation de l'Apprentissage par l'expérience dans les Subventions pour les besoins des élèves (SBE) – Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage (SPAA)

Les principes directeurs ont été élaborés en vue de guider les conseils scolaires à allouer les fonds reçus dans le cadre de l'Allocation de l'Apprentissage par l'expérience. Cette allocation s'inscrit dans la Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage (SPAA) des Subventions pour les besoins des élèves (SBE).

## Objectif du financement

Les écoles reçoivent du financement afin d'offrir aux élèves des occasions d'apprentissage concrètes et authentiques qui les aident à mieux comprendre le programme-cadre et à se préparer pour les emplois d'aujourd'hui et de demain.

L'apprentissage par l'expérience permet aux élèves de s'investir activement selon les trois étapes du cycle d'apprentissage par l'expérience, notamment :

- De **participer** à des expériences d'apprentissage liées à une communauté ou à des secteurs du marché à l'extérieur de l'école;
- De **réfléchir** à ces expériences afin d'en tirer un sens; et,
- De **réinvestir** leur apprentissage pour influencer leurs décisions et leurs actions dans divers aspects de leur vie, notamment dans leur planification d'apprentissage, de carrière et de vie.

Les expériences d'apprentissage peuvent mobiliser des partenaires de la collectivité locale, nationale ou mondiale ou des partenaires du secteur économique et avoir lieu en personne, en mode virtuel ou hybrides (combinaison des deux).

## Exigences de reddition de compte sur les dépenses

Le financement total de la SPAA du Ministère attribué à l'apprentissage par l'expérience pour l'année 2020-2021 pour votre conseil scolaire sera prérempli dans le formulaire de données A2 du SIFE. Les dépenses encourues liées à l'apprentissage par l'expérience devront également être consignées dans ce même rapport.

Les prévisions des dépenses des conseils scolaires sont exigées chaque année en septembre, et les dépenses réelles, en octobre de l'année suivante. Les conseils scolaires recevront une note de service décrivant le processus de reddition de compte à l'approche de la date limite.

## Autres exigences de reddition de compte sur les dépenses

Chaque conseil scolaire doit remplir un gabarit de budget le 6 novembre 2020, présenter un rapport d'étape de mi-parcours le 15 janvier 2021, ainsi que présenter un rapport final le 15 juillet 2021. Les questions dans les rapports seront axées sur ce qui suit :

- Extrants
  - Nombre et types de partenariats établis avec la communauté ou avec divers secteurs économiques;
  - Nombre et types d'occasions d'apprentissage par l'expérience pour les élèves et taux de participation;
  - Nombre et types d'occasions d'apprentissage professionnel pour le personnel enseignant et les parents, et taux de participation;
  - Nombre et types de ressources mises à la disposition du personnel scolaire;
  - Exemples d'outils tels que des exemples d'utilisation du cycle de l'apprentissage par l'expérience.
- Résultats
  - Tous les élèves ont un accès équitable à des occasions d'apprentissage par l'expérience authentiques et significatives.
  - Le cycle de l'apprentissage par l'expérience est largement compris et souvent utilisé par le personnel enseignant afin de fournir des occasions d'apprentissage par l'expérience significatives pour les élèves.
  - Des partenariats avec la communauté et divers secteurs économiques sont établis et maintenus afin d'offrir un large éventail d'occasions d'apprentissage par l'expérience aux élèves.
  - Les élèves et les parents sont mieux informés des divers cheminements de carrière et de formation, y compris dans les domaines des technologies, des métiers spécialisés et de la formation en apprentissage.

## Lignes directrices sur les dépenses

Afin de soutenir la réalisation des objectifs décrits ci-dessus, les conseils scolaires peuvent affecter les fonds reçus dans les deux domaines suivants :

1. Dotation en personnel (les dépenses ne devraient pas dépasser 86 449,42 \$ pour le montant de base + 35 % des fonds restants)

Le personnel embauché pour soutenir l'apprentissage par l'expérience se doit de travailler avec le personnel du conseil scolaire et des écoles afin d'inspirer et de permettre la conception et l'offre d'occasions d'apprentissage par l'expérience valables pour tous les enfants, les jeunes et les apprenants adultes dans l'ensemble de leur territoire, dans toutes les années d'études et toutes les matières et tous les programmes. Il y a quatre thèmes englobant les rôles joués par le personnel :

- Organiser des occasions de formation et des séances d'information destinées au personnel scolaire, aux conseillères et conseillers en orientation et aux parents en partenariat avec les secteurs économiques et la communauté, en mettant l'accent sur les élèves de la 7<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année et les itinéraires axés sur la technologie, les métiers spécialisés et la formation en apprentissage.

- Collaborer avec tout le personnel touché du conseil scolaire afin d'accroître les occasions et l'utilisation de l'apprentissage par l'expérience comme une approche pédagogique privilégiée auprès des enfants, des jeunes et des apprenants adultes.
- Travailler avec les leaders du conseil scolaire afin d'affecter et de distribuer les fonds de manière équitable, d'assurer une viabilité à long terme, d'obtenir le plus haut rendement du capital investi et de présenter des rapports sur les dépenses et les progrès réalisés dans l'atteinte des objectifs du conseil scolaire et du Ministère en matière d'apprentissage par l'expérience
- Coordonner des activités de rayonnement et établir des partenariats avec des intervenants de la communauté et des secteurs économiques, en collaboration avec divers leaders du conseil scolaire (p. ex., PAJO, IJECT/DRC, MHS, le leader pour l'éducation autochtone, les conseillères et conseillers en orientation, les responsables de matières, etc.) afin de renforcer les liens avec les industries et secteurs, tout particulièrement ceux liés à la technologie, les métiers spécialisés et la formation à l'apprentissage.

## 2. Soutiens pour fournir des occasions d'apprentissage par l'expérience efficaces

Les conseils scolaires ont l'option de consacrer toute l'allocation au volet Apprentissage par l'expérience de cette catégorie. Le financement sera affecté aux occasions d'apprentissage par l'expérience qui facilitent l'exploration de tous les itinéraires, en mettant l'accent sur la technologie, les métiers spécialisés et la formation en apprentissage, et sera axé sur les trois catégories suivantes :

- Participation et engagement des élèves dans les occasions d'apprentissage par l'expérience
- Engagement des parents, temps de planification du personnel scolaire et accroissement de la capacité grâce à l'apprentissage professionnel
- Participation des partenaires de la collectivité, de la communauté et des secteurs économiques

Une liste des catégories de dépenses admissibles et non admissibles pour les trois catégories énoncées ci-dessus se trouve ci-dessous :

Catégorie	Dépenses admissibles	Dépenses non admissibles
Participation et engagement des élèves dans les occasions d'apprentissage par l'expérience	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transport des élèves et du personnel à l'intérieur de l'Ontario</li> <li>• Ressources et matériaux nécessaires pour la mise en œuvre des projets/événements (évaluer si ce projet ou cet événement pourrait être mis en œuvre sans la ressource)</li> <li>• Temps de suppléance du personnel enseignant pour superviser les élèves dans le cadre d'occasions d'apprentissage par l'expérience</li> </ul> <p><b>Par projet/événement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Technologie, un maximum de 10 % des coûts du projet</li> <li>• Fournitures (p. ex., du matériel artistique), un maximum de 500 \$</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tout transport à l'extérieur de l'Ontario</li> <li>• L'achat de biens ou d'équipement (p. ex., la machinerie, les gros équipements, les appareils)</li> <li>• Dotation en personnel</li> </ul>

Catégorie	Dépenses admissibles	Dépenses non admissibles
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Matériaux de construction (p. ex., bois), un maximum de 5 000 \$</li> <li>• Coûts pour organiser des conférences pour les élèves</li> <li>• Coûts de participation</li> <li>• Conférenciers et (ou) animateurs (maximum de 1 000 \$ par conférencier)</li> <li>• Accueil (c.-à-d. repas), consulter les lignes directrices de votre conseil scolaire</li> <li>• Temps de suppléance pour soutenir la planification et l'apprentissage professionnel</li> </ul>	
<p>Engagement des parents, temps de suppléance pour la planification du personnel scolaire et accroissement de la capacité grâce à l'apprentissage professionnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps de suppléance pour offrir des séances d'apprentissage professionnel au personnel enseignant afin d'accroître la capacité en matière d'apprentissage par l'expérience</li> <li>• Inscriptions aux conférences pertinentes portant sur l'apprentissage par l'expérience, frais d'inscription et dépenses connexes conformément aux politiques et aux procédures de l'école et du conseil scolaire</li> <li>• Temps de suppléance pour soutenir la planification de l'apprentissage professionnel</li> <li>• Coûts associés à l'organisation des séances d'information pour les parents et le public</li> <li>• Conférenciers et (ou) animateurs (un maximum de 1 000 \$ par conférencier)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours de qualifications additionnelles</li> </ul>
<p>Participation des membres de la communauté et des divers secteurs économiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coûts associés à l'établissement de partenariats avec la communauté et divers secteurs économiques pertinents</li> <li>• Événements de reconnaissance ou partenariats communautaires organisés au sein de l'école (p. ex., foires de carrière, événements de placement et de recrutement, etc.)</li> <li>• Temps de suppléance pour faire de la planification en collaboration avec les membres de la communauté et les partenaires des divers secteurs économiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transport et hébergement des partenaires de la communauté ou des secteurs économiques impliqués</li> <li>• Dotation en personnel</li> </ul>

Catégorie	Dépenses admissibles	Dépenses non admissibles
	<ul style="list-style-type: none"><li data-bbox="581 235 1096 363">• Accueil (c.-à-d. repas), en conformité avec les lignes directrices sur les frais de déplacement et d'accueil de votre conseil scolaire</li></ul>	